B. DAWSON. POUR MAIRE JOHN H HOLLAND. Congris - Ser district, CR. GAYARRE', "TAMES BRADFORD, "ALEXANDER PENN. "ALEXANDER PENN.

MTERIEUR. Novigia Onteam, 12 Serior.

de la Liggislature, voyez la cen

essentauts vient d'adopter le bill qu febuth für M B. Murgay, tondant à orgajer la l'dans la charte de la Benque des Citoyesa Nous s. que féliciter les prateurs qui ont contribué à fai chambre qui en à al bien senti l'atilité. Nous espérous qu era tons les avantages de ce bill, et nous dotera me hist, mous no serious pas exposés à des

Les partisens de M. White fout grand breit, et son de ses préterrique à la reconnaissance du pauple. Pour one pes le mérite de M. White, nous

Or, pour mettre le doigt dans la plaie, il faut que l'on con par nous la faire voir. Nous sommes très-disposés amage au mérite partout où il se trouve, les ho queique autre chose. Car, maih ue ne peut être durable qu'à condition qu'elle ait haut en se favour. Dens toute sa vie il a prouvé qu'il e: l'hoisme des maisses; nous ne voyeus dans M. White que le

DIALOGUE ENTRE L'ARGUS ET LE LOUISIANA. -Eh bien, frère Argus, j'ai vu avec plaisir

omme le mien, n'est-il pas de gagner de l'argent?

-Bravo, frère Arque, je vous zoconnais-là. Le plus sûr,

faut done avoir recours à un moyen quelconque pour sortir du mauvair pas où nous nous mouvons. Or, vendre sa cons

des Etats-Unis, cause une gran le gene, et l'argent est rare; le parti de White ne m'a donne que très-pen de chose; i

-Au diable les promesses, frère Louisiana, je sais là-des rus à quoi m'en tenir,

-- Consolex-yous, mon passve Argue, vous êtes encore no vice dans le métier, et puisque, comme moi, peu vous importe qui sera gouverneur, prenez patience, et suivez mon exem--Tout cela est fort bon, frère Louisiana, mais groyez-vou

que vous n'ayez pas contribué pour beaucoup à ma perte ? -Comment donc, cher Argue? où voulez-vous en venir? Expliquez-vous ?..... Partons franchement, et faites-moi con nature vos griefs"

-Puisque vous m'engagez à vous parler avec franchise ne reux rion vous eacher. Your saurez d'abord, frère Louisides, que vous m'avez enfoncé en me vendant votre Argus win MILLE FIANTERS; et à la manière dont vont les choses je vois que vous, m'avez demandé su meine cing mille cinq cents plastres de plus qu'il ne vallait; vous saures que depuis le monde de novembre, que vous m'aves venda, je n'ai pas pu ante qui m'ent aranci deuse tente piastra, feurais plus d'une foie dansé le ventre vide devant mon buffet; mais à présent que la générosité de ces amis est épuisfe, je me trouve fort rrassé; je no sais comment faire pour payer mes employes, et vous sentes que quand on a une conscience pure omme la migna, c'est une chose bien pénible. Mais, frère uisiene, depnes moi donc quelques conseils, vons qui etos ples rompe que moi dans le métier, dites-moi ce qu'il faut was je faces?

Potre position, cher Argue, est vraiment désolant le sens, et prisque vous me demandez des conselle, je vais same detour. Moi ausei, lorsque l'avais l'Argue vous petter sans détour. Moi aussi, comme l'en âlt, dans le je site trouvé plus d'une fois, comme l'en âlt, dans le je site trouvé plus de Clay, qui de tengui à autre, voes, et sente le parti de Clay, qui de temps à autre, vese grand ente fais le ventre vine devent mon buffet, maiss par fait de honbeur, apole le défente des Clayietes, d'autres lections out or lion, et m'out soutenn. J'avais bien l'inten tion de soutenit Dewson comme gouverneur, (est, entre nous dit, je sais ser qu'il aura deux voix gentre une, sur rélaite). Mais se disbiq de parti est si cartein de l'élection de son, qu'il n'a pas voule me donner un sous voyant done qu'il n'y avait rion à reginer avec lui, je me suis déterminé à uborer un autre pavillon. Après avoir, jendant deux ans ca pie que pendre de Prieur, la infocessité de asoment m'a force h en faire l'éloge le plus pompeux; mais ayant été nompé dans mes oppfrances, je l'ébandonnai pour la seonde fois, car, comme je voes l'ai dit plut haut, pas d'argont, par de cuises. Enfin, fatigué de toutes cen contrariétés ent trouvé en vous na homme fort accommedant, je vous rection l'Argueren mille pientre, avec inequalies l'ai pays en dettes, et Set honours à mes aposens engagements. Alora, fétais bien réselu à aliendomair pour toujeurs le mé-sier de jeurnaliste, mais le parti de White m's fait des propotions si syantagouses, que l'auraje été un sot de ne pas los region. Ce pari a achoit le Louisiene Admitis, vous pote, co Louisides Adourther, qui comme l'Arguett panel.

Cost and plainasterie, frère Louisiene, de fire pin Sieer vous appartient; il mest, mes-plus il

D'ot diphie saves very cels ! cher Argue? D'une beand source, these Louisians.

s courtes de Pélise. Je mus tionné, ches Algue poér confident, vons qui pui roisse; der il Freit bies conve

ndre bien à se muse. friens tant soit pen giroustten il pourrait bien se faire que nous changions

DE LA LEGISLATION.

La legation, ou ce qu'an appelle ainsi, car nous youlons donner un satre nom à sa partie la plus importante, la légie. lation peut-être envisagée som deux aspects. titre, elle est penale et rename atoire ; mais cette double ac-

quement par l'état du malfaleur, disons mieux, du malade, et n'ayant d'autre objet quo de refaire son éducation par des moyens particuliers, austité qu'il est rendu à la condition morale, aussitût qu'il est rederenu capable de bien vivre dan a société, il y reprend naturale

our peu qu'il soit doué de

ion de sa prine.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS. EXPEDIES. ∡iverpo Lincoln & Green. Forster & Hutton

Brick Planter, Purdy de Belfast.
Goelette Stephen-Oneyl Lincoln, de New-Yorki
Bateau à vap. Ellen Douglas, Riley, des Natchez.
Bateau à vap. Daneil O'Connell, Robertson des Natchi

hes. Bateau à van Chesaneal, Griffin, des Natchitsches Bateau à vanur Ouchitaiv, Harrison, de Ouchita. Goël. Casalle, de la Coe. Guelette Take Brothera de la côte. THEATRE D'ORLEANS JEUDIE 13 PEV. 1834.

BRA DIAPOLO L'HOTELLERIE DE TERRACINE,

Opéra comique en trois actes, de M. Scrybe, musique e M. Aubir — On finir d per Une seasond Représentation de THECOBALD

OU LE RETOUR DE RUSSIE

Comédie vaudevitle en un acte de MM. Scrybe et Varmes. En attendant—Lucroca Borgia, draine en cinq parties e a spectacle. EMANDE D'IN COMMIS—Un jeune homme se bif de 18 à 30 ans trouverait de l'emploi en s'adres aant au bureas de l'Ausille. On désirerait qu'il parlà bian le fençais, et l'angais.

bian le feançair, et l'anguair.

UILE DE LIN-DO gallons d'huite de lin, directement d'Amsterdain, à vendre par
TIERNAN, CUDDY & Co,
18 fév encoig. Gravier & Tchoupe encoig. Gravier & Tchoup.

ENIEVRE DE BOLLANDE 40 pipes Genièvre
de Hellande, regles et à vendre par
TIERNAN, CUDDY & Co,
espoig. Gravier & Tchoupitpulas.

CAPE 340 sacs rail de Rio, Ire qualité.
30 do. Simbut.
3 herriquis petits raieins de Zaute,
10 bodes é tes de mort.
700 raires hapier de paille brouillard,
10 harils vieux Whiskey rectifé.
15 hariquis Vin Rouge, le tout en magazin.

TERNAN, CUDDY & CO,

12 fev secoig. Gravier & Tehoupitoulas

EL D'EPSOM - Se barils sel d'Epsom; 15 do. Alum;

20 barilsois Sépeire rafiné; à vendre par

MERNAN, CUDDY & CO,

12 fev species rafiné; à vendre par

MERNAN, CUDDY & CO,

12 fev species en vendre par

TERNAN, CUDDY & Co.

12 fev TERNAN, CUDDY & Co.

12 fev TERNAN, CUDDY & Co.

12 fev BIERE - 60 grosses de bou
teilles à bistrates fremen, en hon état et à vendre

par 12 fev TERNAN, CUDDY & Co.

12 fev BIERE - 60 grosses de bou
fremen, en hon état et à vendre

par 12 fev TERNAN, CUDDY & Co.

13 fev BIERE - 60 grosses de bou
fremen, en hon état et à vendre

par 12 fev FECOMPENSE.

15 partie martonne de chez le sous
signe miseli, 11 fevrier, la négresse A
DELNE ou ADELL, très connus

dess jette ville commè mise hadde ci
dess jette ville commè mise hadde ci-

ADOLPHE PLUCHE D'une beand serves, trète Louisiens.

C'est faux, ober d'yne, et vou fries-vous bien siè diré agi.

Les passit faux, ober d'yne, et vou fries-vous bien siè diré agi.

En passit faux, ober d'yne, et vou fries-vous bien siè diré agi.

En passit le passit et ville de la Nouvélie Oriens, 3

En passit le passit le passit de la la Nouvélie Oriens, 3

En passit le passit

ditto a ongles, ditto ditto ; ditto a persone ; ditto a barba Sel pour èter les tâches d'entre et de rouille; Pondre i délachet les tienes fine et la destelle ; Eau de Javelle pon détacher les tissus fins et la dentelle; Eau de Javelle pour le même usage; Espense vostimentale pour celeber les corps gras; ditte de cittab pour detâcher les doffes de soie. Encre à marquer te finge; Esprit de vim rectifié au plus haut dégré, pour nétioger les diumants. Bottes à poudre et houpes de Cygne; Extraif de Wiriver pour chasser les insectes et partimer les armoirse; Sanitaires amosphérique pour purifiér l'âir des apparlemes ; Eau et partiles, fumintes pour de, Poudre du Sérait pour do; Sérabelpariumés pour embauner le linge dans les mubles, sultantes ou portefesille odorant pour purfunér é le faire, une pair de ganté et un mouchoir; Eau vulnéraire suisser pour les citates et contusions; Boules de mars de Nancy pour ditté; Eau des larmes ou de Melisse; Sel dévinai gre au omatibé pour d'assiper les maux de tête; Acide citrique pour nettoyer et blanchir les ongles; Nécessaires pour ditte; Kau des larmes ou de Matisse; Bei de vinal gre ai amatisé pour d'asiper les maux de tête; Acide citri-que pour nettoyer et blanchir les ongles; Nécessaires gamps de parfinjeries pour près a s; Evantails un planer de paon, de différent genres; Vinaigre pour la table, de Bordin, concontré à l'Estragon; Moutarde craule satu

Crème de cacao; Savon pour faciliter la coupe du f nir; Pommade extra fine à toutes les edeurs; ditte s gritive pour noircir les cheroux; Physiux; fluide de Geergritive pour noircir les cheroux; Physiux; fluide de Geergrit; Hulle fierale; ditto phylopile; de. comogène; do phylocomme; do. antique & tentes les odears; ditto de Macassor; Ean de perle pour oter le souge; ditto de Macassor; Ean de perle pour oter le souge; ditto de Nison poupeffaser les rides; ditto de heauté; ditte de Venus ponfid toilette de sdames; Lait de Rese, de Bengal, ditto de concombro, pour le te nt; Crême de limaçon ou cold cream; can des fumeu s pour désinfecter la houche; outles dents; Charhon pour parfumer l'halcine; Poudre d'entifrice de Demarson; ditto de seylan; do. de chaibon ou tifrice de Demarson; ditto de seylan; do. de chaibon ou tifrice de Demarson; ditto d'amandes liquide & toutes les odeurs; Pâte ditte en pou tre blanche; ditto svonneus; Savons en t.blettes & toutes les ofeurs, ch créme à l'amonde, & la rose, de Naples, &c., en poudre, en evence; savon union. Savons en Libettes à toutes les oreurs, en creme a ramoirde, à la rose, de Naples, àc., en poudre, en essence; savon
transparent en boules et en tablettes, à la rose, 4c, vinsigre de toilette et de santé à toutes les
d'odeurs pour les mouchoirs, caprice de Valèrie, parfum,
lilipatien ditte d'Apollon; Eau athénique; Essence de
mousseline; Miel d'Angleterre. Et es général tous les
ourfums inmasinables.

arfume i.nmaginables. at, Fruite cristallises, raisins vorts, &c, et un assortiment

mplet d'épiceries à vendre par J. E. LOREILHE. BOTTES FRANCAISES.

E soussigné vient de recevoir un assortiment de hot-Les françaises, brodequius, souliers, pantoufirs, &c., et de plus, des brodequius légers et des searprins pour en-fans, qu'il offre à vendre a bon marché per douz-ine ou par patis. par patie.

Ruc de la Visille-Levée, près des Magasine Biens,

Succession de Thomas Caluwell.

DAROISSE D'ORLEANS... Cour des Prennes... Avis est per le présent dont é aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour l'aquelles le compte présenté par la curatrie de la dite succession, ne mappe presente par la curative de la title succession, in sersit point approuvé et houdlogué, la dise curatrice dé-chargée de ses fonctions et de toute rapionaabilité et son

Par ordre de la cour, WF C DWPI.ESSIS. rie. DAROISSE D'ORI. EANS - Cour des Preuves Astendu que F. F. enan h z n présenté une partion à la cour, a l'effet d'obsenir le s bettres de carangle la succession varante de feu l. C. Pillinghast, deré de intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut, concerner d'avoir à déduiré mon dix. ours, les rusons pour lesquelles if pe sernit pas fait pours, less russes pur droit à la dite céttique.
Par ordre de la Cour,
19 file W. F. C. DUPLESTE, reg.

DAROISSE D'ORLEANS Cour des AROISSE D'ORLEANS Cour des Freures Avis est par les présent donné aux créancers de la medite succession et à toutes actres personnes que cela paut concerner, d'avoir à déduire, sous dez jours à deter de la présente publication, les ranouls pour lesqui lles le compte p ésenté par Pierre Durand, esté uteur testamentaire du dit définit ne sersit point appreuvé et homologué et le dit exécuteur déchargé de sessonctions et de toute-

Succession de David Wright.

AROISSE D'ORLEANS Cour des Preusers

Avis est par le présent donné aux créanciers de la suadife eneccession et à toute a partounée que cela peut concerner, d'avoir à dédube, sous elle pour lesquelles le le la présente publication, lesquelles de la fête succession, ne compte présenté par la carrière de la dête succession, ne compte présenté par la carrière de la dête succession, ne compte présenté par la carrière de la dête succession, ne compte présenté par la carrière de la dête succession, ne compte présenté par la carrière de la dête succession, ne compte présenté par la carrière de la dête succession, ne compte présenté par la carrière de la dête succession, ne compte présenté par la carrière de la dête succession, ne compte présenté par la carrière de la dête succession, ne compte présenté par la carrière de la dête succession, ne compte présenté par la carrière de la déte succession, ne compte présenté par la carrière de la déte succession, ne compte présenté par la déte de succession de la déte succession ne de la déte succession ne de la déte succession ne compte de la déte succession ne de la principal de la déte succession ne de la déte de la déte

Paroisse D'Orleans. Cour des Preuves-Vente par le Régister, du Testamene, Vendiedi, is mars prochain, à midi, j'exposerai en vente, à la Bour-se, pour compte de la succession de seu Charies Meunier,

se, pour compte de la succession de les la propriété ci-après décrite, avoir : la propriété ci-après décrite, avoir : Un terrain aitué à l'encongnure des rues St-Claude et du Quartier, ayant environ 30 pieds de face à la rue St-Claude eur cent cinquante pieds de profondeur et c'étargissant de cinq pieds sur la ligue de fond, casemble le disses qui s'y trouvent.

Conditions de la vente. Un tiers comptant et la conditions de la vente. Un tiers comptant et la conditions de la vente. ce à f, et 12 mois de crédit, en billets endossés faction portant hypothèque spéciale. Par ordre de la cour, W F C DUPLESSIS, reg.

N. B. L'acte de vente sere passé pardevant H. Pédes-claur, not ure public, aux frais de l'acquéreur. 12 feuves DAROISS à D'ORLEANS.— Cour des Preuves Vente par le Régister des Testamens.—Vendredi.

14 Evrier 1831, à midis j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Brostin, les esclaves suivans, savoir :

Marie, nêgresse créole, agée de 28 ans, benne cuisinière, blunchisseurse et repasseuse, ben aujet.

Ben, nègres, agé d'environ 34 ans, ouvrior confiscur, bon aujet.

ujet. Spencer, negre, d'environ 93 ans, bon sujet, accoutume

Spencer, nêgre, d'environ 70 mus,

à la vante du magasin.

Et aux mêmes temps et lieu, j'exposerai en vente pour
compte de la dite succassica, une action de \$500 du Théàtre d'Oriéans, portant hypethèque et donnant à l'acquéreur seà entrées au dit Théàtre, jacqu'au remboursement
de la dits somme.

Conditions de la vente: Les escla ves à 6, 12 et 18 mois
de orédit, et i'metion du Théàtre d'Oriéans, comptant.

Far ordro de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS, rég.

B. Les actes de vente seront passés pardevant L. 18 id, noraise public.

Se to Report Vision Service Agency Control of the C

Lafourche Life CHR, capithine E. C. partira le mercredi. À 4 HOER S'Officencer a lune POUR ST. MARTINVILLE EN KS PURTS

INTERNEDIALIES. GAON, conputation Patricel, partit GRON, exprising Private, partie pout les ports et desdie, réjeur d'hai, onze février, à l'éliques de mating jume fret ou passage, s'adresser an cupitaine.

DOUMEING & FUSBLIER. A VENDRE. Le bateau vapour WALTER
COTT/sylpt eté complétement
réparé, est offire en vente. Pour les
de conditions, s'adresser au capitaine

HARRISON BROWN & CO. POUR SANT-YAGO (E CUBE.

La gollette DOBCHESTER, capit. Salvi,
eyant une partie de hon frêt lengage, partire immédistrement pour le dit port.

Pour le reste du frêt
pour passage, s'adresseré
M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co,
ree Toulouse, No. 27

POUR BELIZE (Hondurae.)

POUR BELIZE (Honderse.)
Le goélette GLEANER, capitains Jyrret,
partira dans quelques jours pour le misdit port.
Pour fret ou pussage, s'ad esser à
JULES-LE BLANC. POUR LIVERPOOL. Le bene navire MARATON, de première

Pour fres de 400 balles de coton, s'adresser à J. OGDEN & Co. Itne in Canal, No. 72. SAME LET D CHASTANT ayant pris M. J. BARTHET en a e ciété, la signature de la muien sura désormais 11 fév-3 J. CHASTANT & CO.

RAITES SUR LONDRES, à vendre par l. OGDEN & Co. l fev [] Rue du Canal, No. 72, II fer (F MAGASIN A LOUER, rue Tchampitot MAGASIN A LOU BIR, rue acusosperson las, No. 123. S'adresser dans la même rue, N. 181. 7 fev-3

BANQUE DE LA CITE. A VIS est par le présent donné aux Actionnires de cette institution, qu'une élection de double direction aven line. A la sicon de double direction aven line. recteurs aura lieu à le dite Banque, le Lundi 3 Ma prochain, depuis 10 du matin jusqu'à 2 heures de l'a rès midi.

II. L. YERGNE, Caissies

jour dissoute d'un commun accord. L'un et l'autre resten autorisés à règler les affaires de la société. Les personnes qui doivent à la dite socrété sont priée de payer leurs couptes immédialement, rt celles auxquel-les il est du voudront aien présenter leurs réclamations, aux

DAROISSE D'ORLEANS-Cour des Preutes Vente par le Régister des l'estemens-Samedi, 25 du courant, à 4 hourse P. M. il sera vendu devant mun bir enu, les effets mubiliers appartenant à saion de fen Lange Castagnelle.

Par ordre de la cour, W. F. C. DUPLESSIS, reg. VIS—Toutes les déttes que pourront contracter à l'aveur les équipages et envitaines des géffettes Les cade, Éliza, Mar.. Plower et Ponone et du sloop Spién de seront pus payées par les soussignés à moios d'être

Sinn-15 C. GUESNARD 4 ALPUENTE. Sjan-15 C. GUESNARD 4 A.

150 CA 188ES Châtean Laffitte;
200 caisses St. Julien;
100 caisses Livraite et Longueville;
50 caisses Hermitage blanc 1833; 125 causes Vins du Rhin ma vieux;

20 caisses Chapcaux Carton 1 causes do. de sois; 1 cause Gants; 1 cause sectellus en comme élas 2 cause Gants; 1 cause sectellus en comme élas 1 cause Gants; 1 cause sectellus en comme élas 1 cause Gants; 1 cause sectellus en comme élas 1 cause Gants; 1 cause sectellus en comme élas 1 cause Gants; 1 cause sectellus en comme élas 1 cause Gants; 1 cause sectellus en comme élas 1 cause Gants; 1 cause sectellus en comme élas 1 cause Gants; 1 cause sectellus en comme élas 1 cause Gants; 1 cause sectellus en comme élas 1 cause Gants; 1 cause sectellus en comme élas 1 cause Gants; 1 cause sectellus en comme élas 1 cause Gants; 1 cause sectellus en comme élas 1 cause Gants; 1 cause sectellus en comme élas 1 cause Gants; 1 cause sectellus en comme élas 1 cause de comme élas de comme élas de comme élas 1 cause de comme élas de comme élas de comme élas 1 cause de comme élas d Nou de bons Clu Alti Les trouveront de l'emploi

en s'adressant à la Maisca-Rauge de MM. Cucullu at de Arnias, sur la Levée. ALGION DE LA LOUISIANE. 10-portsatrilité.

Par ordre de la cour, W. F.C. TUPLESSIS, rég.

12 fév

Novembre - Orleans, le 6 Fevaire 1834.

A Légion prendra les armes et se ténnira sur la place
12 fév

12 fév

La grille de la place devra cere fermée une demi-beu D. AUGUSTIN.

BUREND LA BARBUE DES ETATS-UNIS.

Nos-Colleges, 8 février 1934.

A UNE assemblée des Directeurs de la Banque de Letts-Unis, qui a ru lien le 17 janvier courant, le choyens d'esignée ont été elus Directeurs de dite institution, pour agreir appliant cette année : yens craptes designes ons set eus Directeurs de sinstitution, pour servir pendent cette année, savoir: Wm. W. Montgomery, A. Quertier. Stephen Henderson, J. Hapkins. Jos. E. Whital

Jos. E. Whitell. James Colles. Win. C. Bowers, James Ramsey. Wm. A. Gasipe Seamen Field, J. B. Byrno, J. G. Williams une assemblée des Directeurs, tenue aujourd'hui w. W. Montgomery a été à l'unanimité réélu pré

t de la dite institution. JAMES SAUL, colesier VENDRE-Un CABARET bien nelialande, s VENDIE—Un CAISANGERA DICE SOMMENDE, SI-Lué au faubourg Marigny, au coin des rues Crâps et des Français. Si d'ici au 20 du courant, il n'est pes vendu à l'amiable, il le sera le dit jour, à l'encan, aur les lieux, (dù il faut s'adresser) à 5 heurs de l'après-midi.

10 février-3 2ps 10 février 3 296 .

Société d'Agriculture de la Louisiere.

PELECTION annuelle de dix Directeurs par los dimensies de cette Institution, aura lieu au gouvernement, landi, 2 mars, entre mini et deux heures.

E ROUSSEAU, secrétaire. 31 jan-im, ipe Banque du Commerce de la Nouvelle-Orienne.

UNE élection aunuelle de onze Directeurs, par les actionnaires de cette institution, aura lieur à la Banque, le lundi, 3 de mars prochain, à 10 heures du matin, à sheures de l'après-midi.

Par ordie de la Birectice.

28 junt

JUNETE, arrivant de France, nyant transporté
l'a mai magasin rue de Chartres, entre les rues Tonriome et Jeffersen, No. 132, maison de M. Balle, ofire à
randre, un assortiment de marchandises sèches et de liquides seuluste mir. tels oue.

V. B. Les actes de vente acront passés pardeyans L. Lie particular de la consiste de l'ampertation revent de la subsigée affre à vendre d'impertation revent de le, un grand assortiment de consiellerie, tels que l'a le, un grand assortiment de consiellerie, tels que l'a le, un grand assortiment de consiellerie, tels que l'a le, un grand assortiment de parfumerie et de tout objet de fantaise. Il espèce que le putitie, continuera l'un de deux a seps, de lere, qualité; (Citation de la parfumerie et de tout objet de fantaise. Il espèce que le putitie, continuera l'un content qu'il a bien vouln jusqu'à ce jour 101 accepte.

N. B. Il profits de cette corasian pour prier les que de vin blanc, Estatsi d'Albainthe; Maraquino, lis que content qu'il a bien vouln jusqu'à ce jour l'un accepte.

N. B. Il profits de cette corasian pour prier les que de vin blanc de deux particules de bien roulnir suiter journe qui lei delvent de ben roulnir suiter journe en le plus herd delne, pour éviter toutes pour cut es jusqu'e de vin blanc de l'autilité de Colon; sardines pressère, un petit tambagin canne.

N. B. Il profits de cette corasian pour prier les que de vin blanc pressère, un petit tambagin canne qu'il pi delvent. de ben roulnir suiter judiciaires.

N. B. Il profits de cette corasian pour éviter toutes pour coles de vin blanc de Cològne de Lean-Marie-Fariga, gener de vin blanc de Cològne de Lean-Marie-Fariga, gener de Cològne de Lean-Marie-Fariga de Cològ

Pasitor que tous les billets seront pasots, es en sainte public et l'en tirers la lorgie de cetta la leur de cetta leur de cetta la leur de cetta le

e magnifique portail de l'hylise Caulidanie de Roisse. 13 fav-18 ENTAT DE LA LOUISIANE. -PAROTESE S

BETAT DE LA LOUISIANE. —PAROISEE, Se.

LI JEAN-BAPTISTE. —Joudt 6 mare [334], à dis heutres du matin (et jours suivains s'il y a lieu) il soeu procedé par le juge ex-officie encanteur soussigné sui la première des habitations ci-après déantes, en vertu d'un juge-miser distriut judicinire de Cost été, en date du 31 décembre 1933, à la vente publique des hienes mooiliers et immobiliers dependant de la sousété qui s'enté dans cette juroisses sues la raison de Norbert Beçur à Co.

Et en varia de quatre décrets de la Cour des Preuves de octte parrière, en date du 32 junvier dernier, il sera également procedié per formémé juge et encantour, le dit jour et na même lieu; à la vante publique des issues mobiliars et des esclaves appartenant per quarts indivis à la succession de feus seur Norbert Bonnel et à se communauté sous seur la dame Marceline Troubuir na veux, à la nurces signt de feusieur Adé jur Bennel et à se communauté avec la dame Echalie Wabes se vonts, et au sieur Praulent Boo-

parojase soint le raison de Norbert Beonel & Cu., sont :

Les biens dépendent un in Aurille de Ca., sont i paroisée aous le raison de Norbert Beonel & Ca., sont i paroisée aous le raison de Norbert Beonel & Ca., sont i paroisée aous le raison de Norbert Beonel & Ca., sont i paroisée aous le raison de Norbert Beonel & Ca., sont i paroisée aous le raison de Norbert situées dans cette saio est l'une fre, impodéntement après le sessie sur sur semple de l'est pens plus se impositée de la lacas à la créanciers de Thomas Williams et T. W. & Co., junt inscribing de Chanx.

Condition : 4 mois de caddit, en billets endennié à bites le françois Webre et frères. Il sy a sur tette habitation et y en dépendant, deux maisons principales, deux cueines, un magasin à vivras, un moulin à bêtes, cent estjent qualité de l'est par les bendes de la casse et des casses en matches pour planter environ cent appens.

L'autre habitation est et ituée sur les bords du lac des Allemands au licu dit la Prairie aux Saules ; elle à 7,848; arreus de superficie en terres cultivables, prairie pour per le la casse en l'étude de M. Maunasé White, d'appels un plan fait par L. Bring et, et déposé en l'étude de M. Pédes de M. Saunasé en l'étude de M.

L'autre habitation est situde sur les berds du les des Allemands au licu dit la Prairie aux Baules; elle à 7,848 arpens de superficie en terres cultivables, prairie pear parturagé, cypretres et marnie : elle est hornée so houd et à l'est par le lac des Alfemands, au sud par les bayons du Bauf et da Cabaliannes, et à l'ouest par les bayons Tigre, Chevreuil, Habis, Hidron et par des terres vaisantes. Il y a sur icelle et y de Bépendant trois maisons, un pigeonier, une sucririe et un mouile à bêtes, un hangeisel, une écurie, quelques esses à nègre, 40 arpens da souches, et des eat nes en matelas pour planter 40 autres arpens en enwiron.

infron. 42 27 ESCLAVES, hommes, femmes et enfans, plus grantie partie créoles, les autres depuis de long-ten dans le pays et parmi lesquels sont des sujets à talent, 3°. Upe certaine quantité d'autrements arabeires d'autres objets à l'asseg d'anne autres.

Les biens appartenant par quaris indivis aux succes sions et communautés susdités, sont:

10.28 ESCLAVES, honames, termées et cufame dont une grande partie est également créoies, les autre d'autres de l'access de l'a

depuis long temps dans le pays, et parmi lesquels

tion situde sur les bords du Mississipi payabi

bitation située sur les bords du lac des Alle

sciaves payable un quart comptant et la bala

836.

Lo mebilier payable comptant.

Les acquéreuts des habitations et des esclaves (ournirent pure billets par cospens endossés à satisfaction et. payales na domicile de la banque de l'Etat de la Leuisiane, à
a Nouvelle-Origina, avec réserve : d'hypothéques sur se epitations et les unclaves jusqu'à parlant paicment

Les frais d'actes de vente, d'hypothèques, de quitance le mais levée à la charge des acquéreurs. Paroisse St.Jean-Baptiste, ce 3 février 1834. 11 fév.—4, 2ps T. LEBLANC, jag-11 fev-4, 2pm

Société d'Agriculture de la Louisiene. n de actte Société désire trouver une par d'une capable de diriger les travaux, et l'administra d'une forque modèle, et assez versée en Agriculture et é les sciences y-relatives pour conduire les expérientes

bien faire connaitre leurs no E. ROUSSEAU, secrétair

A VIS-Le soussigné aéparé d'avec sa femme le public qu'il ne sera responsable d'au igné séparé d'avec sa femme, prévie Nouvelle-Orleans, 8 fevrier 1884. P. LEONARD. 10 fer-3

VIS.—François, horioger, syant quitté son établis sement, prévient les personnes qui ont bien voul l'horiorer de tour sénitance pour la réparation des MONTRES, de passer ches Madanie Guillaume où it demeure maintenant, pour retirer les objets qui lui ont été comés 10 février—4

ETAT DE LA LOUISIANE. OUR DU PREMIER DISTRICT JUDI-CIAIRE -Ve. Louis Nicolle contre Joseph Cuilloud. -En vertu d'un writ de fleri faciae à moi adres Cutiloud.—En verta d'au writ de liert ficias à moi adres sé par la dite coar, j'exposérai en vente publique, et à l'en can, à la cour de la paroisse St. Jacques, le jeudi, treixiè me jour du mois de février prychain, à 10 heures du matin tunent. Une TERRE d'un arpent de face au ficuve, sur

iment. Uno l'istricis siun arpent de labe au Beuve, sui environ 40 arpents de profondour, horné par en haut, pune terre apparteaunt à la veure Louis Nicolle, et pas las parcelle de Engène Lambet.

Plus : Cinq ESCLAVES des deux sexes, de différents Ages. Le tout suisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions : Comptant

Paroireo St. Jacques, 13 janvier 1834.

ARNAUD LEBOURGEOIS, section

ES soussignés, syndles de la faiflitte de M. J. B. Gry, invitent les créanciers à présenter leurs comptes en duciet bonne forme, d'ici au ter. mars prochain, afin qu'ils puissent être inscrits sur le tableau de réclamation.

A place d'économe (steward) de ce colègee étant de venue vacante par la démission de M. Charles Viller, donnée pour cause de maissie, les personnes qui désireront être nommérs à estre place, sinsi qu'à callé de cuisinier, de portier, de lingéres d'infirmière, veuséemt licer présenter leurs demandes, nepompagnées des tensémens et autres pières qui peuvent les appayer, à M. A. B. Roman, président de la Direction du alt cullège, imaquiu 12 du contrait.

On a becon avois d'un maître d'étude.

3 fève 2

cle vo William, appartenant & M. Jones, de la Bou-

cilé Orléans.
Pauley, putifitreses appartenant à M. Carpoon, de le Vourcle-Orléans.
Dink, nêgre sipartenant à M. Lariant.
Henry, appartenant à Missielle.
7 fér P. A. Cilia.

Ballock.
Dink Description de la Carpoon.

Ballock.

Recommende de la Carpoon.

Recommende

eis de bredit, en billies endocate à mille

PAS J. LEVY & WHITISH.

IL sers vendu à la bourne de Berricti, le jeust, l'a de
content, à midi, par seire et sess Pineparities des gadiens du port pour le compte de qui il apparitiment,
Le brick ORTHIA; de Neurash (Neur-JorManiery) d'environ 130 tennents avez testes aus reiles calife de fer et tout ce qui apparlient de fit et tout ce qui apparlient de fit qu'il se trouve de l'autre côté de fleube ; ou en rentaire le jour de la vente.

PAR TRIOUU + CANONGE

de la vente.

Conditions : 6, 12, 15 et 24 nois de crédit. andossés à la satisfaction du vendeuc, et by po qu'à paiem nt finel. L'acte de vente ches W. Lewis, aux frais dus arqué-

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu jeud, 27 fevrier prochain, à mili, à le

Rourse Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour det

Preuven dans et pour cette ville et passisse d'Oridade, en
date du 21 janvier 1834, la telgresse ci-après détrité, ut
pendant de la communauté des biens existant entre me

pensant de la communante dia biens exeme dame veuve Glistrais Labarre et ses enfans mi Maria-Ross, pagle de 92 ans, bonne blane passense et un peu colficussi. Conditions: 12 mois du crédit, en billet en faction et hypothèquejasqu'à parfait paismett. L'acte de vette sera passe devant Palit de Line

PAR F. DUTILLET PAR F. UU 11LLIAN 1.

N vertu d'un ordre de la Cour des Presse d'Orléans, il sera senda le distantiféreire prochain, à la Bourse Hewlett, A mill. He s ves suivants provenant de la success

Merin, militre age d'environ 80 are, ayant Panny, griffonne agée de 25 ans, avec ses 5 Philagène, muistre. des de 10 ans, avec ses 5 do. do de 5 ... do. de 10 ans. denty.

pais. Chailitiums: 6 et 18 stais de exédit, an billet iefaction et hypothèque jarqu'à parfait paiesner! Acte de rente es l'étude de Élegh Pélacolids. 18 jaa---10,9ps PAR J. B. BLACHK.

IL sera venda, sine ribetve, le craduelli, il dent ordinatorment les solmanz, 440 BARILS D'EAU.DE VIE B'ESPAGNE. Les eviditions scropt publices as any

PAR P. A. GUILLOTTE SAMEDI, 45 courant, à 4 houtes du l'apolé il sera vendu, an dépôt de M. Gussaire puente, au Bassin : 15 mules et des chermes de chors, d'charettes et des harnais.

Conditions : pour toute somme alt-dess 11 Ser. - 5. PAR ANTHONY FRENANDEZ.

EUDI prochain, 13 du courant, il sete a plusieurs unees dam le pays, date de Walle ; un pre cuisiu. Ce, blanchisocuse, fi passeure, alle balle co nestique de maison et bonne construire, maratin de rices et amladies prévue par la his, excepté qu'elle a la bienté deux foir, afin d'étre vindu. Conditions: 6 mais de crédit, un billete a t shistortion et hypothèque jusqu'à partelé palement. L'acté de vente sera passe par devant la Cavillier,

L'artie de vente sera passe par devant Ja. Unvillier, sux frais de l'acquerenr.

PAR HE WILLT à felligH l'a

La sera vendu le vendirelle, 14 festion apprant, à midi, à

La muthre JOSIAS, and desirition 24 and, il est un ban pardien, cacher et très inblingent tentus-filit gavanti.

Conditions : Et mois de trédit, en billet audessé et bypothèque. L'acte de venie sers parat pardevant M. Bessreil, not-

public, aux frais de l'acquéreun 10,4v
PAR T. MOSSY & CARIDEL PART. MOSSY & GARIDEL.

AMEDI, 13 du courant, il spra vendu à midi, à la GAMEDI, 13 du courant, il spra vendu à midi, à la GAMEDI, la du courant, il spra vendu à midi, à la GAMEDI, laisent lace aux vues d'Orlànna, Sire. Anne et Villeir à un l'est de distance des mouvelles genenes mentionnes; en vonstruction; méssuraits champis northus 32 pinciée de laboration et de la company d

TES sottsignés, syndies de la faiflitte de M. J. B. Gry,
Invient les créanciers à présenter leurs comptes en
duc et bonne forme, dici au ter. mars prochain, afin qu'ile
puisseen être inserits aur le tableau de réclamation.
M. M. L. ARDRY,
28. jani.

P. DUBERTRAND.

A place d'économe (staward) de ce cellège étam de
l'evenue vacente par la técnission de M. Charise Villur, donnée pour cause de maladie, les puresdaces qu'un l'etre nomunées à cette place, sinsa qu'à cellé de
cuisinier, de portier, de l'infarmics, vouderent faire
d'ésirerent être nomunées à cette place, sinsa qu'à cellé de
cuisinier, de portier, de l'infarmics, vouderent faire
d'ésirerent être nomandes, aponimpagnérs des rensainsement e autres pières qui peuvent les appayers, à M. A.
B. Roman, président, de la Direction du silt cuilège, juqu'un l'à du courant,
(in a besoin autre d'em-tre désirel.

I N jeune homme grafité dans cette ville, désure abpraire
te l'emploi, comme, professeur de haguis, anglaine, de la principe de la haguis, anglaine, de la leure de l'emploi, comme, professeur de haguis anglaine, de la leure de vente stream parent parent

stime pical. I. passes I ligare face an elemin du leur III picale é pueses de postandon et fact à la religion et de la la religion est la ligare du la ligare du